#### **FONDATION**





Monsieur,

La Fondation du patrimoine vous remercie pour votre don du 30/12/2024 pour le patrimoine qui correspond :

Au soutien du projet "FORT BOYARD"

Vous trouverez ci-dessous le reçu fiscal qui s'y rapporte.

Vous contribuez ainsi à donner à la Fondation du patrimoine les moyens de développer son action pour la sauvegarde et la mise en valeur de notre patrimoine de proximité. Depuis sa création, la Fondation du patrimoine s'attache à soutenir les sites patrimoniaux publics et privés, qui constituent la richesse de nos territoires, tout en permettant le maintien et la création de plusieurs milliers d'emplois dans le secteur de la restauration du patrimoine bâti, mobilier et naturel.

Nous vous invitons à découvrir quelques-uns de ces projets sur notre site internet : www.fondation-patrimoine.org Vous remerciant de la confiance que vous nous témoignez, je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de ma bien sincère gratitude.

Patrick FERRERE



## **REÇU FISCAL 2024**

### **DONATEUR**



La Fondation du patrimoine reconnaît avoir reçu le(s) don(s) suivant(s):

\*\*\*100.00€

**CENT EUROS** 

Date du don : 30/12/2024 Nature du don : Numéraire: CB

# N: 2025-000053

Forme du don :

□ Acte authentique
■ Don manuel
□ Acte sous seing privé
□ Autres

Neuilly, le01/01/2025

Le Directeur Général Alexandre GIUGLARIS



### FONDATION DU PATRIMOINE

Reconnue d'utilité publique par le décret du 18 avril 1997, J.O. du 20 avril 1997 153 bis Avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly sur Seine

### Objet

La Fondation du patrimoine a pour but de promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine national.

La Fondation du patrimoine certifie sur l'honneur que les dons et versements qu'elle reçoit ouvrent droit à la réduction d'impôt prévue par le Code général des impôts aux articles 200 et 238 bis et 978.